





TROPLONG

DROIT CIVIL

EXPLIQUE



DES DONATIONS

ENTRE-VIFS

KM107

.F8

T7

V.3

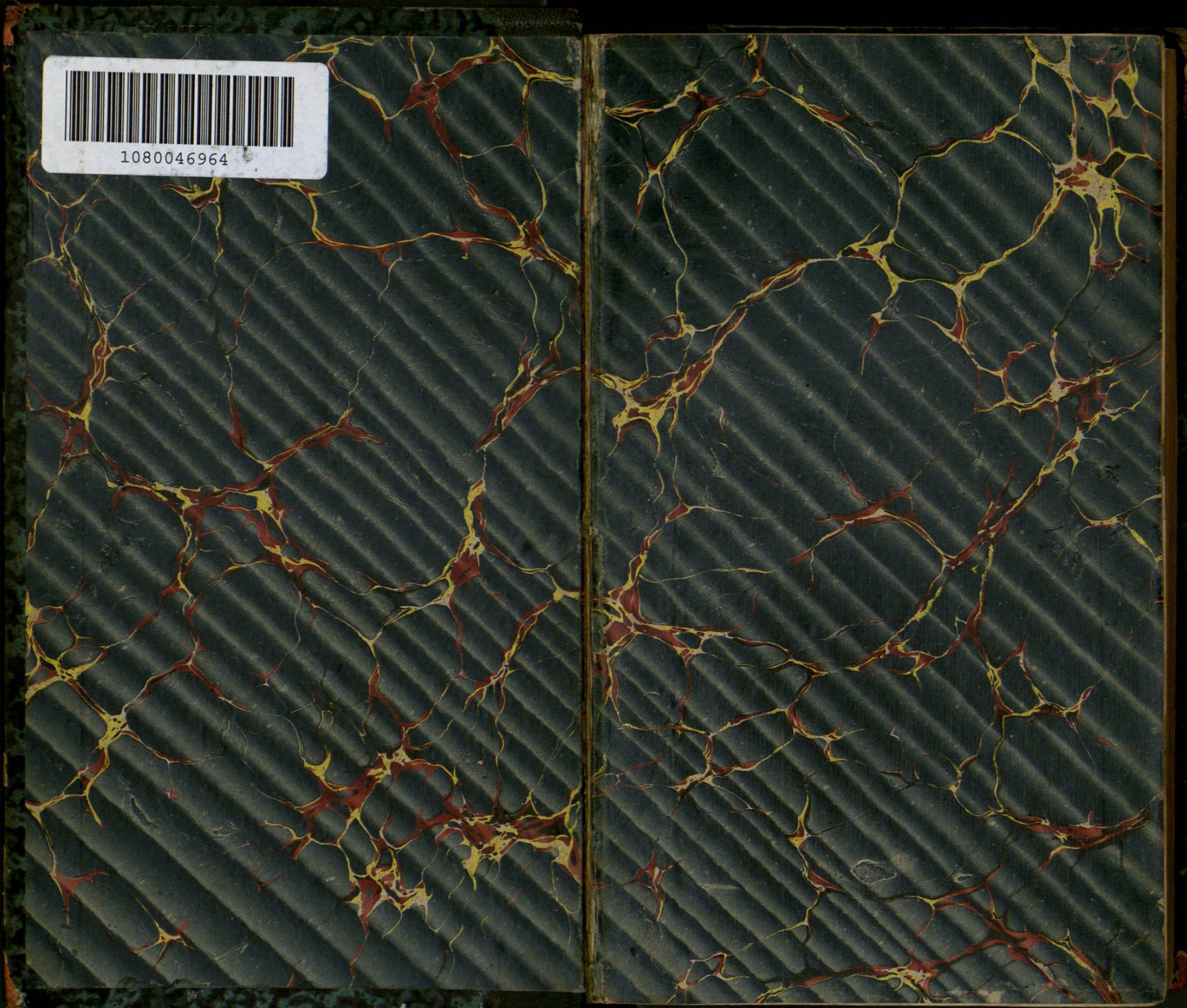
C.1

347=4

T



1080046964



E# 56# 112



347 = 4
J.



[Faint, illegible text below the stamp]



DROIT CIVIL EXPLIQUÉ

COMMENTAIRE

DU TITRE II DU LIVRE III DU CODE NAPOLÉON

DES

DONATIONS ENTRE-VIFS

ET

DES TESTAMENTS

DROIT CIVIL EXPLIQUÉ

DES

DONATIONS ENTRE-VIFS

ET

DES TESTAMENTS

OU

COMMENTAIRE

DU TITRE II DU LIVRE III DU CODE NAPOLÉON

PAR M. TROPLONG

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION, MEMBRE DE L'INSTITUT
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

TROISIÈME ÉDITION

TOME TROISIÈME



PARIS

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

RUE GARANCIÈRE, 10

1872



54045
FONDO BIBLIOTECA PUBBLICA
23373